

Réponse du U4 Helpdesk

Réponse 2020 du U4 Helpdesk

Sensibilité à la dimension de genre dans le signalement et la dénonciation de la corruption

La prise de conscience croissante des effets de la corruption sur les hommes et les femmes appelle à la création de mécanismes de dénonciation et de signalement tenant compte des différences entre les sexes. Cette exigence revêt une importance particulière dans les cas de formes sexistes de corruption, telles que la sextorsion.

La littérature spécialisée suggère que le sexe n'est jamais un facteur unique expliquant les différences dans les pratiques de dénonciation. Au contraire, cela dépend fortement du contexte et des caractéristiques démographiques.

Comprendre les diverses raisons pour lesquelles les hommes et les femmes dénoncent ou ne dénoncent pas, quand ils le font et comment ils le font est une première étape nécessaire à la création d'un système de dénonciation efficace et respectueux de l'égalité des sexes.

20 juin 2020

AUTEUR

Nieves Zúñiga (TI)

tihelpdesk@transparency.org

RÉVISÉ PAR

MarieChêne(TI), Marie Terracol (TI),
Alison Matthews (TI) et Monica Kirya
(U4)

SUPPORTS U4 CONNEXES

- [Intégrer le genre et les droits de l'homme dans les programmes de lutte contre la corruption](#)
- [Promouvoir une approche sexospécifique de la lutte contre la corruption dans le secteur forestier](#)

*Les Réponses du Service d'assistance sont des dossiers de recherche personnalisés rédigés en dix jours ouvrables.
Le U4 Helpdesk est un service de recherche gratuit géré en collaboration avec Transparency International.*

La traduction en français de ce document a été réalisée grâce au soutien financier de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) au Programme anti-corruption & promotion de l'intégrité (A-CPI) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Requête

Fournir une vue d'ensemble des mécanismes et approches de signalement et de dénonciation de la corruption sensibles au genre, y compris la sextorsion

Sommaire

1. Introduction
2. Genre et dénonciation
 - a. Raisons pour lesquelles les femmes ne signalent pas les cas de mauvaise conduite
 - b. Pourquoi et quand les femmes tirent-elles la sonnette d'alarme
 - c. Le cas de la sextorsion
3. Approches sexospécifiques de la dénonciation
 - a. Mécanismes juridiques de dénonciation
 - b. Unités mobiles
 - c. Lignes d'assistance téléphonique et plateformes en ligne
 - d. Cadre institutionnel
 - e. Coopération avec des organisations de défense des femmes
4. Références

Mise en garde

Il existe très peu de recherches et d'éléments probants sur le signalement du genre non binaire. Dans le cadre de cette requête, les mécanismes de signalement et de dénonciation sensibles au genre font référence aux mécanismes permettant aux hommes et aux femmes de signaler ou de dénoncer la corruption.

Introduction

Les mécanismes de plainte permettent aux citoyens de signaler toute incidence ou suspicion de corruption et jouent un rôle important dans la détection,

PRINCIPAUX POINTS

- Les différences entre les sexes en matière de dénonciation de la corruption sont fortement influencées par les caractéristiques contextuelles, sociales et démographiques.
- Les femmes sont particulièrement influencées par les réactions de leurs pairs, de leurs amis et de leur famille à la dénonciation.
- Les dispositions relatives à la confidentialité et à la lutte contre les représailles sont considérées comme prioritaires par les femmes lorsqu'elles décident de dénoncer les abus.

l'identification et la prévention de la corruption et d'autres mauvaises pratiques. Les comportements de corruption étant par nature clandestins, ils peuvent ne jamais être révélés, sauf s'ils sont signalés par des victimes de la corruption ou des dénonciateurs. Des mécanismes de plainte crédibles et opérationnels sont donc essentiels pour protéger les institutions publiques, les entreprises et les organisations à but non lucratif contre les risques de corruption et les atteintes à la réputation.

Pour être efficaces, les mécanismes de plainte doivent être transparents, indépendants, responsables, accessibles, sûrs, faciles à utiliser et, surtout, sensibles au genre (Transparency International 2016).

Ces dernières années, une meilleure compréhension de la manière dont la corruption

affecte différemment les femmes et les hommes a souligné l'importance de politiques anti-corruption sensibles au genre et reflétant ces différences (PNUD et UNIFEM 2010). Cette prise de conscience, ainsi que l'importance reconnue de la dénonciation pour prévenir la corruption, économiser des milliards d'euros de fonds publics et renforcer la lutte contre la fraude, appellent à la création de mécanismes de signalement et de dénonciation adaptés à l'expérience et aux caractéristiques des victimes.¹

Le fait de tirer la sonnette d'alarme comporte des risques. Certains de ces risques peuvent correspondre à différentes formes de représailles sur le lieu de travail, telles que l'isolement social, la mise à l'index de l'industrie, les actions en justice et les violations contractuelles, entre autres. La prise en compte des différentes raisons pour lesquelles une personne peut décider de ne pas signaler une faute peut nous permettre d'optimiser l'efficacité des mécanismes de dénonciation. Il a été souligné que les insuffisances en matière de dénonciation efficace de la corruption dans certaines institutions pourraient être associées à la discrimination fondée sur le sexe (PNUD 2014).

Les caractéristiques de mécanismes de dénonciation efficaces sont les suivantes (Khoshabi 2017) : des canaux de signalement accessibles et fiables, une protection contre toutes les formes de représailles, ainsi que des mécanismes de divulgation visant à promouvoir les réformes et à prévenir les actes répréhensibles. L'accessibilité, la sécurité et l'impact sont les principales motivations pour divulguer des fautes professionnelles. L'efficacité réelle découle également d'une meilleure compréhension des motivations et des

modèles de comportement des dénonciateurs, ainsi que des incitations auxquelles ils répondent.

Comme pour la corruption, il existe des différences dans les pratiques de dénonciation entre les hommes et les femmes. Pour rendre la dénonciation plus efficace, il faut notamment être sensible à ces différences et concevoir des mécanismes de signalement en conséquence. Comme le souligne un rapport du Bureau international du travail, « les mécanismes de protection des dénonciateurs doivent évaluer et prendre en compte les dynamiques de genre au sein des lieux de travail qui peuvent encourager ou décourager la participation égale des femmes et des hommes au signalement des fautes professionnelles » (Chalouat et al. 2019).

Genre et dénonciation

La couverture du [Time Magazine](#) de 2002 présentant trois femmes dénonciatrices - Cynthia Cooper de Worldcom, Coleen Rowley du FBI et Sherron Watkins d'Enron - comme personnes de l'année a déclenché une réflexion plus approfondie sur le rôle des femmes qui agissent dans le bon sens et contribuent au changement en signalant des comportements répréhensibles.

Les études comportementales visant à déterminer quel sexe est le plus susceptible de dénoncer les abus ne sont pas concluantes. Certaines études ont montré que les femmes sont plus susceptibles de signaler des actes répréhensibles que les hommes (Bjorkelo et al. 2010; Keil et al. 2010; Keenan 2000; Mesmer-Magnus and Viswesvaran 2005). D'autres études ont montré que les hommes sont plus enclins à dénoncer que les femmes (Miceli et al. 1999 ; Sims et Keenan 1998 ; Near et Miceli

¹ La dénonciation est définie comme le signalement d'un acte répréhensible sur le lieu de travail (Terracol 2018).

1996). Malgré ces résultats contradictoires, il existe un consensus sur le fait que ces différences ne sont pas fondées sur une moralité supérieure liée au genre, mais plutôt sur des facteurs contextuels, démographiques et sociaux, tels que l'âge, le niveau d'éducation, le revenu, les différences culturelles et même les environnements ruraux/urbains (Feldman et Lobel 2010 ; Zerema 2011 ; Davidson 2009 ; Mesmer-Magnus et Viswesvaran 2005 ; Fapohunda 2016).

Une étude sur le genre et la corruption en Bosnie-Herzégovine, basée sur des données d'enquête et des données provenant des centres d'assistance juridique (ALAC) de Transparency International, montre que les probabilités de dénoncer la corruption dans ce pays des Balkans ne dépendent pas tant du genre que du niveau d'éducation et de l'âge (Divjak 2020). L'étude a révélé que les femmes peu instruites, les femmes âgées et les femmes rurales, en particulier, qui sont poussées à jouer un « rôle traditionnel » en tant que gardiennes du foyer et de la famille, sont généralement moins souvent exposées à la corruption et qu'il leur est donc plus difficile de la dénoncer. L'étude montre également que plus le niveau d'éducation des femmes est élevé, plus elles s'engagent dans le signalement de la corruption. Les femmes du pays signalent également davantage lorsqu'elles sont victimes, tandis que les hommes signalent également lorsqu'ils sont témoins.

L'expérience de l'ALAC de Transparency International Rwanda fournit quelques chiffres concernant la propension des femmes par rapport aux hommes à dénoncer la corruption. En 2019, 51 % des plaintes reçues par TI Rwanda par l'intermédiaire de son ALAC provenaient de femmes, et 49 % d'hommes. Les plaintes reçues par les centres de lutte contre la corruption, de justice et d'information (AJIC) font état de proportions similaires : 56 % de femmes et 44 % d'homme.

Raisons pour lesquelles les femmes ne signalent pas les cas de mauvaise conduite

Un certain nombre de raisons peuvent motiver les hommes et les femmes à dénoncer la corruption, généralement sur la base d'une analyse coût-bénéfice influencée par des facteurs tels que la pertinence, la crédibilité, la sécurité, l'accessibilité et la réactivité perçues du mécanisme de dénonciation (Florez et al. 2019).

Pour créer des mécanismes de dénonciation sensibles au genre, nous devons mieux comprendre ce qui empêche les femmes de dénoncer la corruption ou d'autres formes de mauvaise conduite. Bien que les femmes aient tendance à condamner davantage les comportements de corruption que les hommes, elles les dénoncent moins souvent que les hommes, comme le confirment les données du Baromètre mondial de la corruption (BMC) de Transparency International. L'une des raisons évoquées dans les études est un certain pessimisme des femmes quant à la possibilité de signaler les problèmes. Les données de l'édition 2019 du GCB en Amérique latine et dans les Caraïbes montrent que les femmes sont moins enclines à penser que la dénonciation de la corruption entraînera un changement réel. Les femmes sont également moins susceptibles de penser qu'il est possible de dénoncer la corruption sans crainte de représailles. Cette constatation pourrait s'expliquer par l'impression que les femmes ne sont pas prises au sérieux lorsqu'elles signalent des cas de corruption, contrairement aux hommes. Cette impression est partagée par plus de la moitié des personnes interrogées en République dominicaine, au Honduras et au Guatemala (GCB 2019).

En outre, les femmes ne connaissent pas toujours leurs droits légaux ou ne disposent pas des moyens

et des ressources nécessaires pour signaler la corruption ou déposer une plainte (Bullock et Jenkins 2020).

Dans de nombreux cas, il n'existe pas de mécanismes de signalement sûrs et sensibles au genre pour les survivants/victimes d'abus sexuels.

Une enquête sur le genre et la corruption menée au Zimbabwe montre que seulement 15 % des personnes interrogées ont signalé des cas de corruption (TI Zimbabwe 2019). La police semble être le lieu le plus courant pour dénoncer la corruption. Cela explique le faible pourcentage de signalements, puisqu'il y a un manque de confiance dans la police en raison du niveau de corruption au sein même de cette institution. De nombreuses femmes considéraient donc que les signalements étaient inutiles. Les autres raisons invoquées pour ne pas effectuer de signalement sont le fait de ne pas savoir où le faire, la peur des représailles et l'absence de récompense pour le signalement.

Ces défis sont particulièrement aigus pour les formes de corruption sexospécifiques, telles que la sextorsion. Dans de nombreux cas, il n'existe pas de mécanismes de signalement sûrs et sensibles au genre qui puissent apporter le soutien dont les survivants/victimes d'abus sexuels ont souvent besoin (Feigenblatt 2020).

La peur des représailles est l'une des principales raisons pour lesquelles les femmes ne prennent pas le risque de dénoncer les faits ou choisissent de le faire de manière anonyme, et elle explique la probabilité plus élevée pour les hommes de signaler des mauvaises conduites (Liyararachchi et Adler 2011). Même si le signalement est risqué pour tout le monde, il peut susciter chez les femmes une plus grande anxiété et un plus grand stress (Hunt 2016). Dans certains pays, comme l'Égypte, elles peuvent être sévèrement punies pour avoir dénoncé des

actes répréhensibles au sein de l'organisation (Jurkiewicz et Grossman 2015).

Pourquoi et quand les femmes tirent-elles la sonnette d'alarme

Les études sur les dénonciations en fonction du sexe ont identifié certaines des raisons pour lesquelles les femmes pourraient dénoncer des comportements répréhensibles, et quand elles pourraient se sentir plus disposées à le faire. Les raisons suivantes dépendent du contexte et se réfèrent à la dénonciation dans le contexte national ou sur le lieu de travail.

La nature de la mauvaise conduite

La nature de la mauvaise conduite et, en particulier, la réaction éthique qu'elle suscite chez le témoin ou la victime ont un impact significatif sur la décision de la signaler. La gravité de l'acte répréhensible augmente les chances de prendre des risques pour le dénoncer (Tilton 2010). Ainsi, en théorie, la fraude financière pourrait avoir moins de chances d'être signalée qu'un comportement moralement plus répréhensible, tel que le harcèlement sexuel (Tillon 2010 ; Feldman et Lobel 2010), bien qu'en pratique, comme nous le verrons plus loin, le signalement du harcèlement sexuel comporte certains risques qui dissuadent souvent les victimes.

Des études ont montré que dans les cas où la motivation éthique de dénoncer est faible, des incitations supplémentaires, telles que des récompenses pécuniaires, peuvent faire la différence (Feldman et Lobel 2010).

Dynamique du pouvoir au sein de l'organisation

Le risque de représailles peut influencer la décision de dénoncer et la manière de le faire. Par crainte de représailles de la part de leurs supérieurs, les

employés peuvent recourir à des mécanismes de signalement externes, tels que les médias ou les plateformes en ligne, plutôt qu'à des mécanismes internes, qui peuvent être plus exposés (Tillon 2010). Selon Kaplan et al. (2009), la peur des représailles n'empêche pas nécessairement les femmes de dénoncer les abus, mais peut expliquer leur tendance à utiliser des canaux de signalement anonymes.

Jugement social

Les dénonciateurs peuvent être considérés par la société soit comme des héros, soit comme des mouchards. Lorsqu'il y a une compensation pécuniaire pour le signalement, ils peuvent également être considérés comme des opportunistes. La réaction des femmes lorsqu'elles signalent un comportement répréhensible semble être particulièrement influencée par la réaction de leurs pairs et de leurs cercles sociaux et familiaux (Tillon 2010 ; Feldman et Lobel 2010). Selon Correll et Simard (2016), les femmes sont souvent appréciées pour leurs compétences en matière de communication et de travail en équipe sur le lieu de travail plutôt que pour leurs contributions techniques et leurs résultats. Elles pourraient donc hésiter davantage à défier leurs collègues et leurs supérieurs en dénonçant leurs actes répréhensibles. L'effet du jugement social peut être si important que certains auteurs affirment que le passage à l'acte des dénonciateurs pourrait être motivé non pas par la législation en vigueur, mais par la façon dont ils sont perçus par leurs collègues et leurs supérieurs (Hunt 2016 ; Brown et al. 2014).

Le poids du jugement social dans la décision de dénoncer un comportement répréhensible peut être particulièrement lourd dans les cas de sextorsion. La stigmatisation sociale associée à la réputation des femmes pourrait empêcher les victimes de harcèlement sexuel et de violences sexuelles de porter plainte (Raab 2017).

Pertinence de la faute dans la vie personnelle

Dans les situations où les citoyens interagissent avec les services publics, les femmes sont sélectives lorsqu'il s'agit de signaler des actes répréhensibles. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, les femmes, en particulier dans les zones rurales et conservatrices, demandent surtout que justice soit faite dans les cas de mauvaise conduite dans les secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation (Divjak 2020). Cela peut s'expliquer par le fait que leur interaction avec les institutions publiques peut se limiter aux secteurs correspondant à leur rôle traditionnel dans leur famille.

Le cas de la sextorsion

La sextorsion est une forme de corruption sexuée qui se produit lorsque des personnes investies d'un pouvoir l'utilisent pour exploiter sexuellement celles qui dépendent de ce pouvoir (Feigenblatt 2020). Bien qu'il soit prouvé que les femmes sont particulièrement visées, les hommes et les personnes transgenres sont également concernés. Selon les données 2019 du GCB, une personne sur cinq en Amérique latine a été victime de sextorsion ou connaît quelqu'un qui l'a été, et 71 % des personnes interrogées pensent que cela se produit au moins occasionnellement (GCB 2019).

Malgré le grave préjudice causé aux victimes, la sextorsion a tendance à ne pas être signalée. La stigmatisation sociale, les tabous culturels, les risques de représailles, la difficulté de prouver qu'un acte sexuel a été commis sous la contrainte et, dans certains cas, l'autoculpabilisation sont autant de raisons de ne pas porter plainte (Feigenblatt 2020). L'absence de mécanismes de signalement sûrs et tenant compte des spécificités de chaque sexe rend la dénonciation de ces actions encore plus difficile. Par exemple, au Zimbabwe, les victimes de sextorsion interrogées ont choisi de ne pas porter plainte en raison de la présence

prédominante d'hommes dans le système judiciaire (TI Zimbabwe 2019).

Un autre problème lié au signalement des cas de sextorsion est qu'ils peuvent être rejetés en raison de l'hypothèse selon laquelle ils peuvent être mieux traités par d'autres services ou mécanismes de plainte, par exemple ceux qui traitent des violences sexuelles. Les victimes/survivants de sextorsion sont confrontés à des défis similaires lorsqu'ils cherchent à obtenir réparation par des moyens légaux, car les cas de sextorsion peuvent en principe être poursuivis en vertu des lois anti-corruption ou de celles qui sanctionnent la violence fondée sur le sexe. L'une des demandes concernant la sextorsion est de la définir comme un crime de corruption afin qu'elle puisse être poursuivie dans le cadre de la législation anti-corruption et des lois sur les abus sexuels (Feigenblatt 2020).

Les recommandations spécifiques visant à garantir que les mécanismes de signalement sensibles au genre soient suffisamment solides pour permettre le traitement des cas de sextorsion sont les suivantes (Feigenblatt 2020) :

- l'accès à des ressources appropriées, y compris des services de santé physique et psychologique, un soutien financier et juridique
- des conseils clairs sur la procédure de signalement ainsi que des conseils et un soutien juridiques
- une protection contre les représailles
- des efforts coordonnés entre les mécanismes de lutte contre la corruption et les mécanismes de signalement de la violence fondée sur le sexe
- les fonctionnaires qui interagissent avec les victimes doivent être attentifs à leur langage et à leurs éventuels préjugés
- l'expérience montre également que les femmes sont plus enclines à signaler les cas

ou à engager des poursuites si elles peuvent interagir avec une femme

Mécanismes de signalement de la corruption tenant compte de la dimension de genre

L'adaptation des mécanismes de signalement et de dénonciation aux différences entre les sexes reste un défi, tant au niveau juridique que pratique. La littérature manque d'exemples pratiques documentés. En conséquence, cette réponse s'appuie sur l'expérience du service ALAC de Transparency International, qui opère dans plus de 60 pays où les citoyens dénoncent la corruption et reçoivent une assistance juridique.

Lois et politiques en matière de dénonciation

Le contenu des lois et des politiques en matière de dénonciation a une influence sur la manière dont les hommes et les femmes réagissent. Pour garantir leur efficacité et atteindre leur objectif ultime, il est important que leur conception ne reproduise pas les inégalités de la société ou du lieu de travail où elles sont censées être mises en œuvre (Tillon 2010). L'un des moyens de créer des mécanismes légaux de dénonciation sensibles au genre consiste à refléter les préférences des hommes et des femmes dans les mesures incitatives prévues pour encourager les gens à dénoncer les abus.

Sur la base d'une enquête expérimentale menée auprès de plus de 2 000 employés, Feldman et Lobel (2010) ont comparé l'effet de quatre mécanismes réglementaires - récompenses pécuniaires, droits de protection, obligations positives et responsabilités - sur la motivation

individuelle et le comportement de dénonciation, et ont constaté des différences significatives entre les hommes et les femmes. Les femmes sont plus incitées que les hommes à agir s'il existe des protections contre les représailles et des obligations légales. Ceci est confirmé par Tillon (2010) qui affirme que les femmes prennent en compte les dispositions relatives à la confidentialité et à la lutte contre les représailles lorsqu'elles décident de signaler une mauvaise conduite.

Les récompenses pécuniaires augmentent de manière significative la probabilité que les hommes dénoncent les faits, mais le niveau de dénonciation n'a pas d'effet sur les femmes (Feldman et Lobel 2010). Dans certains cas, lorsqu'il existe une obligation de signalement, de faibles récompenses peuvent nuire à la volonté de l'individu de s'engager dans la dénonciation au lieu de la favoriser (Feldman et Lobel 2010). Tillon (2010) affirme ensuite qu'une politique de dénonciation sensible au genre devrait inclure une obligation de signalement afin de renforcer l'engagement des femmes. Définir le signalement comme un devoir contribuerait également à réduire l'impact du jugement social sur les femmes (Tillon 2010).

Ainsi, les hommes et les femmes réagissent différemment aux incitations intrinsèques et moralistes (devoir) et aux incitations extrinsèques et instrumentales (récompense pécuniaires) pour signaler les mauvaises conduites. L'inclusion de ces deux types d'incitations et la compréhension de la manière dont elles peuvent influencer les autres sont importantes dans la conception de mécanismes de dénonciation qui visent à être inclusifs.

L'étude de Feldman et Lobel a également révélé des différences entre les sexes en ce qui concerne les préférences en matière de signalement. Pour les femmes interrogées, l'anonymat, tant vis-à-vis de l'employeur que du public, est plus important que

pour les hommes. La distinction entre le signalement interne (par exemple, une ligne d'assistance téléphonique de l'entreprise, un responsable ou un membre du personnel désigné) et le signalement externe (médias, pouvoirs publics, police) est pertinente lorsqu'il s'agit de créer des approches de signalement plus adaptées aux différences entre les sexes. Le signalement externe peut être particulièrement efficace dans les organisations où les employés ou les victimes craignent des représailles (Tillon 2010). Néanmoins, les études visant à déterminer les différences entre les sexes dans l'utilisation des mécanismes de signalement externes et internes ne sont pas concluantes et sont parfois contradictoires, ce qui souligne l'importance pour les décideurs politiques de prendre en compte les caractéristiques de la population cible dans chaque cas et de l'encourager en conséquence.

Unités mobiles

Dans certains contextes, les femmes ont du mal à dénoncer la corruption, notamment parce qu'elles ne connaissent pas les institutions chargées de recueillir les signalements et qu'elles n'y ont pas facilement accès.

Les bureaux de signalement se trouvent souvent dans les grandes villes, et pour les femmes des zones rurales, prendre un moyen de transport pour se rendre en ville peut s'avérer difficile et financièrement coûteux. La solution trouvée par certaines sections de Transparency International dans des pays tels que le Sri Lanka, le Ghana et le Zimbabwe est la création d'ALAC mobiles pour atteindre cette population. Au [Sri Lanka](#), par exemple, ce sont surtout des hommes qui sont entrés dans les locaux de l'ALAC en ville, bien que les avocats de l'ALAC soient des femmes. Les femmes préfèrent fréquenter les cliniques mobiles et communiquer en face à face plutôt que d'appeler la ligne directe pour signaler la corruption.

Au-delà du signalement de la corruption, une expérience similaire avec des tribunaux mobiles s'est avérée fructueuse pour augmenter le signalement des violences sexuelles et sexistes par les réfugiés dans des endroits reculés où les tribunaux ne sont pas accessibles (UNHCR 2003). Les tribunaux itinérants organisent généralement quelques sessions par an, chacune d'entre elles durant entre 15 et 30 jours et permettant d'entendre jusqu'à 30 affaires par session. L'ensemble du processus peut être offert gratuitement aux réfugiés et aux ressortissants (HCR 2013).

La combinaison des unités mobiles avec la mise en œuvre d'autres activités « non conflictuelles » (par exemple, des campagnes « Connaissez vos droits ? ») peut également contribuer à encourager les femmes à porter plainte. [Transparency International Zimbabwe](#), par exemple, a organisé plusieurs réunions communautaires, appelées « cercles d'autonomisation », afin de sensibiliser la population. Les femmes ont ainsi pu accéder aux services de l'ALAC : i) en s'y rendant pour une autre raison avant d'entrer en contact avec l'ALAC ; ou ii) en « déguisant » leur présence s'il est socialement mal vu qu'elles s'y trouvent.

Plates-formes en ligne et lignes d'assistance téléphoniques

Les lignes téléphoniques d'urgence et les plateformes en ligne de signalement de la corruption présentent l'avantage de permettre au dénonciateur de faire son signalement depuis son domicile et, dans certains cas, de manière anonyme (Jenkins 2020). Ce mode de signalement peut s'avérer particulièrement pratique pour dénoncer les violences sexistes liées à la corruption et à l'extorsion sexuelle. Il est recommandé que les lignes d'assistance fonctionnent à la fois pendant et en dehors des heures de bureau. Les informations

recueillies par le biais d'une ligne d'assistance ou d'une plateforme en ligne doivent être traitées de manière confidentielle et partagées exclusivement avec le personnel chargé d'enquêter sur ces problèmes. Les opérateurs de la ligne d'urgence doivent également donner à la personne qui les a signalés un calendrier d'action clair. Si l'enquête n'a pas lieu ou si aucune mesure n'est prise dans le délai imparti, le plaignant doit en être informé et savoir qu'il a le droit d'utiliser d'autres voies (Transparency International 2015).

La section de Transparency International au Venezuela, [Transparencia Venezuela](#) par exemple, dispose d'une ligne d'assistance téléphonique et d'un service de courrier électronique pour signaler les cas de corruption et de violence à l'égard des femmes, et a maintenant mis à disposition une application, appelée Dilo Aquí (dites-le ici), pour iPhones et systèmes Android. Grâce à cette application, les citoyens peuvent signaler des faits de corruption qui sont ensuite portés à la connaissance des institutions auxquelles appartiennent les auteurs d'infraction. Ils peuvent également vérifier les informations et suivre l'état d'avancement du traitement des cas signalés. À ce jour, [Transparencia Venezuela](#) a reçu 2 070 plaintes, 1 235 ont été traitées et 142 dossiers ont été clôturés.

Toutefois, il convient de noter que, dans certains contextes, la préférence des femmes pour le signalement en face à face peut s'expliquer également par le faible niveau d'alphabétisation et/ou le manque d'accès à la technologie pour signaler les comportements répréhensibles par le biais de ces mécanismes (Kirya 2019).

Procédures institutionnelles

Sur la base de ces exemples, voici quelques recommandations pour adapter une institution ou

un service d'information aux différences entre les sexes :

- fournir une prise en charge personnalisée par un personnel formé : l'objectif est de gagner la confiance des victimes de corruption et de désigner le personnel adéquat pour chaque cas. Un exemple serait que le personnel féminin reçoive les femmes, soit responsable des cas de sextorsion lorsque les victimes sont des femmes, et bénéficie d'une formation adaptée sur la manière de reconnaître de tels cas et d'aider les femmes victimes.
- un langage et une communication inclusifs : il s'agit d'éliminer de la communication et de l'interaction avec les victimes tout langage à connotation sexuelle, raciale, élitiste ou discriminatoire sur le plan culturel. Cela inclut également de présenter le signalement comme un acte valorisant qui peut déboucher sur un résultat positif.
- des locaux inclusifs : il peut s'agir de mettre à disposition des bureaux accessibles aux personnes handicapées, et d'encourager la diversité au sein du personnel.
- un accès plus large, au-delà des locaux physiques : par exemple, les mécanismes de signalement mobiles peuvent aider les personnes présentant des vulnérabilités multiples à accéder aux services de signalement - analphabétisme, pauvreté, sexe, langue locale, etc.
- des canaux de communication visibles et sensibles au genre pour signaler les cas de corruption.
- d'autres activités comprennent l'identification et le partenariat avec les services publics nationaux pour les femmes, la coordination et les alliances avec les institutions publiques traitant de la

corruption et des crimes contre les femmes, telles que les institutions de lutte contre la corruption, les agences et les ministères chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de lutter contre la violence fondée sur le sexe. La nécessité de collecter, d'analyser et de publier des données ventilées par sexe au moyen d'enquêtes ou d'autres méthodes de collecte de données est commune à toutes les activités.

Coopération avec les organisations de défense des femmes et d'autres organisations

La coopération et les alliances avec des organisations de défense des femmes peuvent être très utiles pour mieux comprendre les réalités des femmes, recevoir des dossiers et traiter les cas sensibles. Il est également utile de sensibiliser les différents types de femmes aux services de signalement de la corruption. Par exemple, [Transparency Maroc](#), en partenariat avec l'Association internationale des femmes juges et l'Union des femmes juges du Maroc, a travaillé sur un projet concernant l'impact de la corruption sur les femmes. Le projet visait notamment à sensibiliser les femmes concernant leurs droits, à mieux comprendre les formes de corruption ciblant les femmes, en particulier la sextorsion, et à créer des mécanismes de dénonciation de la corruption ciblant les femmes. Pour atteindre cet objectif, des campagnes de sensibilisation ont été menées pour rompre le silence et encourager le signalement, y compris des cycles de discussions avec diverses parties prenantes, des ateliers, des conférences, etc. L'organisation de « centres d'écoute pour femmes », en partenariat avec des organisations de défense des femmes, a rendu le signalement des sextorsions plus facile et plus accessible.

Grâce à cette collaboration, la sextorsion a été légalement considérée comme un délit de corruption, le nombre de cas de sextorsion signalés a augmenté, la coordination entre les institutions et les acteurs concernés s'est améliorée, de même que l'efficacité judiciaire dans le traitement des affaires de corruption touchant les femmes.

La coopération avec d'autres institutions, telles que les agences publiques ou le secteur privé (le cas échéant), peut également offrir une option de signalement externe fiable si les personnes n'ont pas confiance en l'institution (ou veulent faire un signalement confidentiel).

References

- Bak, Mathias. 2019. [Western Balkans and Turkey: Overview of corruption and anti-corruption](#). U4 Anti-Corruption Resource Centre. Transparency International.
- Bjorkelo, B., Einarsen, S., Mathiesen, S. B. 2010. 'Predicting proactive behaviour at work: Exploring the role of personality as an antecedent of whistleblowing behaviour.' *Journal of Occupational and Organization Psychology* 83(2), 371-394.
- Brown, A. J., Lewis, D., Moberly, R., and Vandekerckhove, W. (eds.). 2014. *International handbook on whistleblowing research*. Edward Elgar Publishing.
- Bullock, J. and Jenkins, M. 2020. [Corruption and marginalisation](#).
- Correll, S. J. and Simard, C. 2016. [Research: Vague feedback is holding women back](#). Harvard Business Review.
- Chalouat, I., Carrión-Crespo, C. and Licata, M. 2019. [Law and practice on protecting whistleblowers in the public and financial services sectors](#). International Labour Office (ILO).
- Divjak, B. 2020. [Gender and corruption in failed democracies. Case study Bosnia and Herzegovina](#). Transparency International Bosnia and Herzegovina.
- European Union. October 2019. [Directive on the protection of persons who report breaches of Union law](#).
- Fapohunda, T. 2016. [Gender: Precursor of whistleblowing intentions and reprisals](#).
- Feigenblatt, H. 2020. [Breaking the silence around sextortion. The links between power, sex and corruption](#). Transparency International.
- Feldman, Y. and Lobel, O. 2010. 'The Incentives matrix: The comparative effectiveness of rewards, liabilities, duties and protections for reporting illegality.' *Texas Law Review* 87.
- Florez, J., Guertzovich, F., Mills L., Tonn, J. and Farag, M. 2019. [Five principles for engaging citizens in anti-corruption mechanisms](#)
- G20. June 2019. [G20 high-level principles for effective protection of whistleblowers](#).
- [Global Corruption Barometer Latin America and the Caribbean](#). 2019. Transparency International
- Hunt, L. 2016. [An examination of the role women whistleblowers](#). *International Business Research* 9(9).
- Jenkins, M. 2020. [Overview of whistleblowing software](#).
- Jurkiewicz, C. L. and Grossman, D. 2015. 'Evil at work.' *The Foundations of Organizational Evil* 1.
- Kaplan, S., Pany, K. Samuels, J. and Zhang, J. 2009. 'An examination of the association between gender and reporting intentions for fraudulent financial reporting.' *Journal of Business Ethics* 98, 513-530.
- Keenan, J. P. 2000. 'Blowing the whistle on less serious forms of fraud: A study of executives and managers.' *Employee Responsibilities and Rights Journal* 12(1), 199-217.
- Keil, M., Tiwana, A., Sainsbury, R., and Sneha, S. 2010. 'Toward a theory of whistleblowing intentions: A benefit-to-cost differential perspective.' *Decision Sciences* 41(4), 787-812.

- Khoshabi, Suzanna. 2017. [Topic Guide: Whistleblowing](#). Transparency International.
- Kirya, M. 2019. [Promoting a gender-sensitive approach to addressing corruption in the forestry sector](#). U4 Anti-Corruption Resource Centre, Chr. Michelsen Institute.
- Liyanarachchi, G. A., and Adler, R. 2011. 'Accountants' whistle-blowing intentions: The impact of retaliation, age, and gender.' *Australian Accounting Review* 57(2), 167-182.
- Mesmer-Magnus, J. R. and Viswesvaran, C. 2005. 'Whistleblowing in organizations: An examination of correlates of whistleblowing intentions, actions, and retaliation.' *Journal of Business Ethics* 62(3), 277-297.
- Miceli, M. P., Rehg, M., Near, J. P., and Ryan, K. C. 1999. 'Can laws protect whistleblowers? Results of a naturally occurring field experiment.' *Work and Occupation* 26(1), 129-151.
- Near, J. P. and Miceli, M. P. 1996. 'Whistleblowing: Myth and reality.' *Journal of Management* 22(3), 507-526.
- OECD. 2016. [Committing to Effective Whistleblower Protection](#).
- Raab, M. (2017). [Gender-responsive work on land and corruption. A practical guide](#). Transparency International.
- Sims, R. L. and Keenan, J. P. 1998. 'Predictors of external whistleblowing: Organizational and intrapersonal variables.' *Journal of Business Ethics* 17(4), 411-421.
- Terracol, M. 2018. [A best practice guide for whistleblowing legislation](#). Transparency International.
- Tilton, C. 2018. [Women and whistleblowing: Exploring gender effects in policy design](#). *Columbia Journal of Gender and Law*.
- Transparency International Zimbabwe. 2019. [Gender and corruption in Zimbabwe](#).
- Transparency International. 2015. [Speaking up safely. Civil society guide to whistleblowing. Middle East and North Africa region](#).
- Transparency International. 2016. [Complaints mechanisms: Reference guide for good practice](#).
- United Nations Development Program (UNDP). 2014. [Gender and corruption in Latin America: Is there a link?](#)
- United Nations Development Programme (UNDP) and United Nations Development Fund for Women (UNIFEM). 2010. [Corruption, accountability and gender: Understanding the connection](#).
- UNHCR. 2013. [Sexual and gender-based violence against refugees, returnees and internally displaced persons. Guidelines for prevention and response](#)
- UNHCR. 2013. [Mobile court scheme launched in Uganda's Nakivale refugee settlement](#)
- Zerema, H. P. 2011. 'The difficulties of whistleblowers finding employment'. *Management Research News* 24, 97-100. References

AVERTISSEMENT

Toutes les opinions exprimées dans ce texte sont celles de l'auteur et peuvent différer des politiques des agences partenaires de U4.

AGENCES PARTENAIRES

DFAT (Australie), GIZ/BMZ (Allemagne), Global Affairs Canada, Ministère des affaires étrangères de Finlande, Danida (Danemark), Sida (Suède), DDC (Suisse), Norad (Norvège), UK Aid/DFID.

A PROPOS DE U4

Le U4 anti-corruption Helpdesk est un service de recherche gratuit réservé au personnel de ses agences partenaires. Ce service est le fruit d'une collaboration entre U4 et Transparency International (TI) à Berlin, en Allemagne. Les chercheurs de TI gèrent le service d'assistance.

Le U4 Anti-Corruption Resource Centre partage des recherches et des données probantes pour aider les acteurs du développement international à obtenir des résultats durables. Le centre fait partie du Chr. Institut Michelsen (CMI) à Bergen, en Norvège - un institut de recherche sur le développement mondial et les droits de l'homme.

www.U4.no

U4@cmi.no

MOTS-CLES

genre - signalement de la corruption

ACCES LIBRE

Nous appliquons une licence Creative Commons à nos publications : CC BY-NC-ND 4.0.

